

DEPARTEMENT DE LA
GIRONDE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT
DE BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE FLOIRAC

Séance du 12 juin 2023

Objet

**Subventions
politique de la ville
2023
Autorisation de
signature -
Versement**

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 6 juin 2023 s'est réuni à 18 heures sous la présidence de M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.

Etaient présents : Alexandre BOURIGAULT – Jean Claude GALAN – Andrée COLLIN - Pascal CAVALIERE – Martine CHEVAUCHERIE – Didier IGLESIAS - Hélène BARBOT – Jean-Michel MEYRE – Régis DESCLAUX DE LESCAR - Hervé DROILLARD – Nadine GRENOUILLEAU – Nathalie BIJOUX - Nicole BONNAL – Christophe BAGILET - Vincent BUNEL -Olivier SAILHAN – Josette DURLIN -- Justine ADENIS – Monique FRENEL - Catherine ARNOLD – Jonathan SINSOU – Alexandre LEDOUX – Patrick DANDY

**LE NOMBRE DE
CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN
EXERCICE EST DE :**

33

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Nathalie LACUEY à Andrée COLLIN - Fatima SABI à Hervé DROILLARD - Céline PROUHET à Vincent BUNEL - Ahmed ASFOR à Alexandre BOURIGAULT – Muriel SOLA à Martine CHEVAUCHERIE - Kamel MEHERZI à Nicole BONNAL – Cédric JUIF à Pascal CAVALIERE – Séverine CASTAGNET à Catherine ARNOLD

Absent excusé : Nicolas CALT

Mme Justine ADENIS a été nommée secrétaire de séance

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Ville de Floirac possède deux zones prioritaires dans le cadre de la Politique de la Ville, comme défini par la loi de Programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014.

La Politique de la Ville est menée par l'Etat en partenariat avec les collectivités locales et est mise en œuvre au moyen du Contrat de Ville. Le Contrat de Ville trouve sa traduction concrète, au niveau de la métropole de Bordeaux, dans la convention cadre du contrat de ville métropolitain bordelaise.

L'approche se veut globale, associant les dimensions urbaines, économique et sociale. Ainsi, les domaines d'intervention s'étendent de l'emploi à l'habitat, en passant par la santé, la citoyenneté, l'éducation mais aussi la lutte contre les discriminations et l'égalité femmes/hommes par exemple.

La convention métropolitaine se décline à Floirac à travers la convention territoriale de la ville de Floirac. Elle repose sur des objectifs opérationnels et sur des actions ciblées et priorisées, portées tant par des partenaires institutionnels que par des acteurs du tissu associatif.

Afin de permettre aux associations œuvrant aux côtés des habitants des quartiers prioritaires de maintenir leurs activités, dans le contexte de crise sanitaire que nous traversons, Monsieur le Maire souhaite que les subventions prévues pour les associations mentionnées dans le tableau ci-dessous puissent être allouées.

En effet, leur implication auprès des habitants des quartiers prioritaires est essentielle et doit pouvoir perdurer en dépit des difficultés sociétales actuelles.

Les actions et les projets de ces différentes associations s'inscrivent dans le cadre de la programmation 2021 du Contrat de Ville et sont en adéquation avec les objectifs opérationnels de la convention territoriale de la Ville de Floirac.

Les thématiques abordées sont les suivantes :

- Interventions dans le champ de l'insertion professionnelle dans les quartiers prioritaires,
- Actions en faveur de l'égalité, contre les violences conjugales et le sexisme
- Mise en place d'un dispositif de prévention psychique précoce en matière de périnatalité,
- Permanences d'aide aux victimes
- Accompagnement des habitants des quartiers prioritaires à organiser des groupements d'achats sur des produits frais à des prix accessibles
- Participation à la dynamique de la vie locale à travers des projets artistiques sur le territoire auprès des habitants
- Renforcement du lien social, les communications, les liens et les solidarités avec des finalités d'informations, d'éducation et de promotion des cultures

Comme chaque année, chaque association devra produire et transmettre un bilan qualitatif et quantitatif.

Porteurs de projet	Intitulé de l'action	DEMANDE SUB. VILLE
3S SEJOURS SPORTIFS SOLIDAIRE	Cycle d'intervention sur la réduction des déchets sportifs	500,00 €
AIM	Accès à l'emploi et lutte contre les discriminations	1 000,00 €
L'ALTER CULTURELLE	L'alter médiation pour une offre de médiation au sein des QPV au service de l'insertion	1 000,00€
ALIFS	Les pratiques artistiques au Service de la Citoyenneté	2 500,00 €
ATELIER GRAPHITE	Un écrivain public juriste	500,00 €
BALAST	Mixité des métiers	1 500,00 €
CIDFF	Accès aux droits, vecteur égalité Homme / Femme et de la lutte contre les violences faites aux femmes	2 500,00 €
CITES COOP	Développement de l'antenne de Bordeaux Métropole	1 500,00 €
CLAP	Plateforme d'accueil évaluation linguistiques	1 500,00 €
CLAP	Soutien à l'Informatique Liée à l'Emploi (SAGE)	1 000,00 €

CMF HANDBALL	Hand Santé de Quartier	1 000,00 €
CMF HANDBALL	Vacances sportives	1 000,00 €
COMPAGNONS BATISSEURS	BRICO BUS BORDEAUX METROPOLE	1 000,00 €
DROP DE BETON	Sensibilisation au handicap par la pratique du rugby fauteuil dans les centres sociaux et les QPV de la Métropole	250,00 €
DROP DE BETON	CV RUGBY CITOYEN 2022	1 000,00 €
DROP DE BETON	Journées Ex Aequo	250,00 €
ESPACE TEXTILE RIVE DROITE	En découdre avec l'emploi	1 000,00€
GIP GPV		505,00€
HAUTS DE RADIO	INTERCO Objectif Emploi	400,00 €
HAUTS DE RADIO	INTERCO Les habitants ont la parole	2 000,00 €
HAUTS DE RADIO	Allez vers avec les valeurs	400,00 €
INSUP	L'Art d'Agir PROCCREA	500,00 €
LA CRAVATE SOLIDAIRE	Mobilisation et accompagnement individualisé d'aide au retour à l'emploi	670,00 €
LE PRADO	Permanences d'aide aux victimes	4 000,00€
LE PRADO	Participation au financement du poste du travailleur social détaché auprès de la DDSP	1 330 ,00€
LES ENTREPRISES POUR LA CITE	Innov'Avenir	500,00 €
O FIL DU JEU	Tous en jeu	1 500€
PARALLELES ATTITUDES DIFFUSION	Session formation Beatmaking	700,00 €
PARALLELES ATTITUDES DIFFUSION	LIVE INTERQUARTIERS	1 000,00 €
PORTEURS D'HISTOIRE	Intégration et cohésion sociale : du recueil de la parole d'habitants à la création d'un spectacle.	1 200,00 €
POUR NOUS PAR NOUS	L'esplanade culturelle	1 000,00 €
REVE	Médiation, communication bienveillante, gestion des émotions	1 700,00 €
SPORT EMPLOI	Sport'Impact & Mobi Sport	3 000,00 €
TSA & CO	Accomp. à la parentalité dans le trouble du spectre de l'autisme	550,00 €
TSA & CO	Sensibilisation au TSA	300,00 €
VELO CITE	La maison itinérante du vélo et des mobilités de la Rive Droite	600,00 €
VOIX PUBLIQUES	Eltre Eloquent 2022	1 000,00 €
VRAC	Une offre accessible : les groupements d'achat	1 000,00 €
VRAC	L'après Maison Popote	2 000,00 €
WEJOB	Programme MEM : Métier et Emploi c'est pour Moi	200,00 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2311-7 ;

Vu la loi de programmation pour ville et la cohésion urbaine du 20 février 2014 ;

Vu la convention cadre du Contrat de Ville métropolitain ;

Vu la Convention territoriale de la Ville de Floirac ;

Vu l'avis de la commission Sports Jeunesse Citoyenneté, Politique de la Ville, Médiation, Insertion Emploi, Solidarités Internationales, Numérique réunie avec la commission Vie Associative en date du 24 MAI 2023 .

Le Conseil Municipal, après délibéré,

AUTORISE le Maire à signer les conventions de partenariat avec les associations intervenant dans le cadre de la Politique de la Ville.

AUTORISE le Maire à verser une subvention à ces associations pour l'année 2023

DIT que les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2023 au chapitre 65, à l'article 6574- fonction 824.

Nombre de votants : 32
Suffrages exprimés : 32
Pour : 31
Contre : 1 M. LEDOUX
Abstention :

: **POUR EXTRAIT CONFORME :**
A la Mairie de FLOIRAC, le 13 juin 2023

Le Maire,
Jean-Jacques PUYOBRAU

